



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
11/12/2024 - 20 heures

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME conseillers municipaux.

Excusée : Mme Cindy TISSIER,

Secrétaire de séance : Mr Jérôme VRAY

ORDRE DU JOUR

- Le procès-verbal du conseil municipal du 10/10/2024 est approuvé à l'unanimité après rectification des effectifs du RPI.
- Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour. Le conseil vote pour à l'unanimité.

- **Délibération 2024 43 D** : Approbation devis préau

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite aux conseils donnés par l'architecte sur un changement de construction du préau le devis a été refait.

Le nouveau devis de l'entreprise LIBERCIER est de 9 924.59€ HT.

Il ne contient pas les travaux de maçonnerie, un maçon devra être trouvé par la commune.

La demande de subvention est déjà faite (CF délibération 2024 33 D du 10 juillet 2024)

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide :

D'approuver le devis de l'entreprise Libercier et d'autoriser Mme le Maire à le signer

- **Délibération 2024 44 D** : Approbation convention RPI 2024 -2025

Madame le Maire indique au conseil qu'il convient de valider la convention RPI 2024-2025.

Elle explique que les communes de Verrières et de Lérigneux ont accepté de conventionner avec la commune de Feurs, sur sa demande, afin de lui rembourser les frais inhérents au Centre Médico Scolaire de la GS au CM2. Chacune de deux communes lui est redevable au prorata des élèves qu'elle accueille, et d'un commun accord, avance ces frais pour l'ensemble de son effectif. Les frais sont ensuite répartis et remboursés par la commune de résidence.

La commune de Roche n'a pas validé cette convention avec le CMS et ne lui règle pas ces frais, cependant elle reste redevable à la commune de Verrières et de Lérigneux pour les sommes avancées au prorata de ses élèves de résidence.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide :

D'approuver la convention RPI 2024-2025 et d'autoriser Mme le Maire à le signer



MAIRIE ROCHE

(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
11/12/2024 - 20 heures**

- **Délibération 2024 45 D** : Convention participation financière CMS (Centre Médico-scolaire) de Feurs 2025-2026

Madame le Maire explique que la commune de Roche est rattachée au centre médico-scolaire centralisé de Feurs pour le traitement des dossiers des élèves.

Le CMS demande la signature d'une convention annuelle comprenant une participation financière des communes aux frais de fonctionnement du CMS calculés par année scolaire et répartis entre toutes les communes rattachées au centre médico-scolaire centralisé de Feurs et ayant conventionnées avec la Ville de Feurs.

Les frais de fonctionnement (calculés sur l'année civile n-1) seront répartis au prorata du nombre d'élèves scolarisés par commune.

Après en avoir délibéré le conseil 6 voix pour et 2 contre décide :

-D'approuver la convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer

- **Délibération 2024 46 D** : Convention de participation prévoyance CDG-Relyens – taux de participation 7€ par mois et par agent validé à l'unanimité.

Délibération 2024 47 D : Demande de subvention – Plan Pastoral Territorial du Livradois Forez auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame le Maire expose au conseil le projet concernant la **restauration et réfection des dessertes pastorales sur la commune de Roche**

Madame le Maire présente différents devis :

- L'entreprise SARL GOURBIERE GACHET pour un montant HT de 43 883.96€
- L'entreprise VRAY TP pour un montant HT de 42 960€

Ce projet bénéficierait d'une subvention à hauteur de 70% grâce à des fonds FEADER, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

L'accompagnement technique ainsi que le montage du dossier de subvention serait construit avec Auvergne Estives, cet accompagnement à maîtrise d'ouvrage sera de 8% des dépenses HT du projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Mme le Maire à déposer les dossiers de subventions par l'intermédiaire d'Auvergne Estives.**
- **De choisir l'entreprise VRAY TP**
- **De valider le plan de financement**

- **Délibération 2024 48 D** tableau MAJ voiries communautaires

Madame le Maire donne la parole à Mr Laurent Griot.



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
11/12/2024 - 20 heures

Monsieur Laurent Griot explique au conseil que différentes voies situées dans des terrains privés se trouvent dans le tableau de classement des voies communales. Ces voies ne sont d'intérêt communal et l'entretien ne peut pas être assuré par la commune.

Afin de régulariser il convient de modifier le tableau de classement des voies communales en enlevant :

- La VC6 A allée des Amaruts 216m
- La VC6C Impasse du Cognet 39m
- Sur la VC10A Chemin de Durel 20m
- La VC13A Chemin de Bazanne 511m
- La VC17A Hameau de la Fougère 64m
- La VC20 Chemin de la Garnay 111m
- La VC22A Impasse du Bouchet 100m
- La VC22B Antenne 1 chemin du Bouchet 30m

Pour un total de 1091m

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la suppression de 1091m dans le tableau de classement des voies communales
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents utiles pour la mise à jour

• **Délibération 2024 49 D** Approbation projet achat étrave – Demande de financement

Madame le Maire donne la parole à Laurent Griot.

Monsieur Laurent Griot expose au conseil que l'étrave est très abîmée. Il convient de la changer rapidement.

Après étude le projet serait de 14 500€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet à hauteur de 14 500€ HT
- D'autoriser madame le Maire à faire une demande de subvention au département au titre de l'enveloppe de viabilité hivernale pour 3000€

• **Délibération 2024 50 D**

Madame le Maire informe le conseil que trois devis ont été reçus concernant le projet de sécurisation du bourg.

L'entreprise JS concept pour 1403€ HT

L'entreprise Signature pour 1299.10€ HT

L'entreprise Direct Signalétique pour 1458.16€ HT

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de :

- De valider le devis de l'entreprise Signature
- D'autoriser le Maire à demander au département un financement au titre de la subvention amende de police à hauteur de 779€



MAIRIE ROCHE

(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

11/12/2024 - 20 heures

- **Questions diverses**

- **Voirie** – Monsieur Laurent GRIOT indique au conseil que l'étrave a été provisoirement réparée avec l'aide de Monsieur Yves MAISSE et Monsieur Emilien GRANDPIERRE le dimanche 8 décembre. Il indique également que les travaux prévus aux Amaruts ont été effectués.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'un administré propriétaire d'une résidence secondaire chemin de la Garnay a demandé à la mairie de remettre en état le chemin. Le conseil se rendra sur place après la fonte de la neige pour constater l'état du chemin.

- **PLUI à 87 communes** - Madame le Maire informe le conseil que le rendez-vous avec Madame Amandine SIGAUD a eu lieu en Mairie le 14 novembre. Elle demande aux conseillers s'ils ont eu connaissance de projet nécessitant une modification du PLUI. Sans réponse il est approuvé que la proposition pour le PLUI à 87 sera semblable au PLUI à 45 hormis :

- Enlever tous les arbres remarquables et haies

- Suppression de l'alignement commercial

- Parcelle AN 3 en agricole

- Parcelles AN 26 et 27 en constructible avec une Orientation d'Aménagement et de Programmation « aménagement »

- Pour les changements de destination - création de logement la nouvelle proposition :

Parcelle AK 222

Parcelle AP 85

Parcelle AO 282

Parcelle AH 232

- Sécurisation du bourg** – Suite au conseil municipal de septembre le département a rendu un avis favorable à la nouvelle implantation des panneaux de limitation à 30km/h.

Le dossier de subvention va être déposé. Le devis sera en attente de réception de la notification de subvention.

- Commande de panneaux Roche-En-Forez. Le conseil est informé que la commandes des panneaux Roche en Forez est en cours.



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
11/12/2024 - 20 heures

- Madame le Maire fais la liste au conseil de tous les petits travaux qui ont été effectués (porte de la mairie, pose de groom à la salle des associations, installation de la nouvelle baie de brassage, ect) et indique au conseil que les nouvelles guirlandes lumineuses ont été reçues.

- Le contact du commercial de secteur de l'entreprise Mag Pro a été donné à la commission location pour faire un devis pour un four pour la salle des fêtes.
- Le conseil est informé que le SIEL a annulé l'installation de la fibre pour les projets qui dépassent 10 000€. Ce sera le cas pour le raccordement à Glizieux.

- Le conseil est informé qu'un grand stock de masques est présent en mairie. Des professionnels de santé ont été contactés.

- Le conseil est informé que le module de pilotage à distance de l'éclairage public est fonctionnel et que le lampadaire du parking de la salle des fêtes a été réparé.

- Le conseil est informé que la mairie sera fermée pendant les congés de fin d'année

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22h30. La prochaine réunion est fixée pour le 28 janvier 2025 20h.

Approuvé le 28/01/2025, à Roche

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Jérôme VRAY



